

**Arrêté du Chef du gouvernement
n° 3-51-25 fixant la liste des branches
d'activités par région prévue à l'article
premier du décret n° 2-25-342 relatif à la
mise en œuvre du dispositif de soutien
spécifique destiné aux très petites,
petites et moyennes entreprises.**

**Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-51-25
du 8 joumada 1 1447 (31 octobre 2025) fixant
la liste des branches d'activités par région
prévue à l'article premier du décret
n° 2-25-342 du 15 hija 1446
(12 juin 2025) relatif à la mise en œuvre du
dispositif de soutien spécifique destiné aux
très petites, petites et moyennes entreprises.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret n° 2-25-342 du 15 hija 1446 (12 juin 2025) relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien spécifique destiné aux très petites, petites et moyennes entreprises, notamment son article premier;

Sur proposition du ministre de l'intérieur, du ministre de l'équipement et de l'eau, du ministre de la santé et de la protection sociale, du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, du ministre de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, du ministre de l'industrie et du commerce, de la ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, de la ministre de la transition énergétique et du développement durable, du ministre du transport et de la logistique, du ministre de la jeunesse, de la culture et de la communication, du ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et de la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration,

1 - Bulletin Officiel n° 7454 du 14 joumada I 1447 (6-11- 2025), p 2600.

ARRETE:

Article premier

En application des dispositions de l'article premier du décret susvisé n° 2-25-342, la liste des branches d'activités par région est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 8 jourmada I 1447 (31 octobre 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

**Annexe à l'arrêté du Chef du gouvernement n° 3-51-25
du 8 jourmada I 1447 (31 octobre 2025) fixant la liste des branches
d'activités par région prévue à l'article premier du décret n °2-25-342
du 15 hija 1446 (12 juin 2025) relatif à la mise en œuvre du dispositif de
soutien spécifique destiné aux très petites, petites et moyennes
entreprises**

Secteur	Branches d'activité	Régions concernées
Agriculture, sylviculture et pêche	Aquaculture en mer et en zone littorale.	- Tanger - Tétouan - Al Hoceima ; - L'Oriental ; - Rabat - Salé - Kenitra ; - Casablanca - Settat ; - Marrakech - Safi ; - Souss - Massa; - Guelmim Oued Noun ; - Laâyoune - Sakia Al Hamra ; - Dakhla - Oued Ed-Dahab.
	Aquaculture en eau douce.	Toutes les régions
	Traitement et valorisation des produits aquacoles.	

Industries extractives	Extraction de minerais métalliques.	- L'Oriental ; - Fès-Meknès; - Beni Mellal Khénifra; - Drâa-Tafilalet ; - Marrakech - Safi; - Souss - Massa; - Guelmim - Oued Noun; - Laâyoune - Sakia Al Hamra; - Dakhla - Oued Ed-Dahab.
	Services de soutien aux industries extractives.	
	Valorisation et transformation des produits miniers.	
Industrie manufacturière	Industries alimentaires.	Toutes les régions
	Fabrication de boissons.	
	Fabrication de produits à base de tabac.	
	Fabrication de textiles.	
	Industrie de l'habillement.	
	Industrie du cuir et de la chaussure.	
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie ou sparterie.	
	Industrie du papier et du carton.	

Imprimerie et reproduction d'enregistrements.
Industrie chimique.
Industrie pharmaceutique.
Industrie de fabrication des dispositifs médicaux et de matériel biomédical.
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.
Métallurgie.
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements.
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.
Fabrication de produits et d'équipements électriques.
Fabrication de machines et équipements non classés ailleurs.
Industrie automobile.
Fabrication d'autres matériels de transport.
Fabrication de meubles.
Autres industries manufacturières.
Réparation et installation de machines et d'équipements.
Industrie des énergies renouvelables.

	Ingénierie et prestations techniques liées à l'industrie. Services de soutien aux activités industrielles.	
Production et d'électricité, de Distribution Gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production d'électricité à base d'énergie renouvelable.	Toutes les régions
Production Et distribution d'eau, Assainissement, gestion des déchets et dépollution	Recyclage, transformation et valorisation des déchets autres qu'importés.	Toutes les régions
	Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux.	
	Dépollution et autres services de gestion des déchets non ménagers.	
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports.	Toutes les régions
	Activités de poste et de courrier.	
Hébergement et restauration	Etablissements d'hébergement touristique classés à l'exception des résidences immobilières adossées à un établissement d'hébergement touristique et des résidences immobilières de promotion touristique.	Toutes les régions
	Restauration touristique.	

Artisanat	Artisanat de production d'art et utilitaire.	Toutes les régions
Information et communication	Édition.	Toutes les régions
	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision et enregistrement sonore et édition musicale.	
	Programmation et diffusion.	
	Installation des télécommunications infrastructures de	
	Programmation, conseil et autres activités informatiques.	
	Services de l'information : outsourcing, centres d'appels, intelligence artificielle, traitement des données, hébergement et activités connexes, datacenters.	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de contrôle et d'analyse technique	- L'Oriental ; - Beni Mellal Khénifra ; - Drâa - Tafilalet ; - Guelmim Oued Noun; - Laâyoune Sakia Al Hamra ; - Dakhla - Oued Ed-Dahab.
Enseignement	Formation professionnelle.	
Santé humaine et action sociale	Activités pour la santé humaine.	

Arts, spectacles et activités récréatives	Activités créatives, artistiques et de spectacle.	Toutes les régions
	Activités récréatives et de loisirs.	
Autres activités de service	Réparation d'ordinateurs, d'équipements et de biens personnels et domestiques.	- L'Oriental ; - Beni Mellal Khénifra ; - Drâa - Tafilalet ; - Guelmim Oued Noun; - Laâyoune Sakia Al Hamra ; - Dakhla Oued EdDahab.